

(Versio gallica)

*La Compagnie
et le problème des réfugiés*

A TOUS LES SUPERIEURS MAJEURS

MON RÉVÉREND PÈRE,
PAX CHRISTI.

Au temps de Noël l'an dernier, saisi et bouleversé par le sort pitoyable de milliers de « Réfugiés de la mer » et autres réfugiés, je crus de mon devoir d'envoyer un message télégraphique à quelque vingt Supérieurs Majeurs en différentes parties du monde. Je partageai mon souci avec eux, et leur demandai ce que la Compagnie entière et eux-mêmes dans leur propre pays pourraient faire pour soulager au moins un peu cette tragique misère.

Leur réponse fut magnifique: offre immédiate d'aide en personnel, en matériel et en services techniques; envoi généreux de nourriture, de médicaments et d'argent. On se servit de l'influence directe des mass media pour saisir les organismes privés et les gouvernements du problème et de sa gravité; on offrit des services bénévoles pour la pastorale aussi bien que pour l'organisation, etc.

Pour donner suite à cette première mise en oeuvre une consultation se tint à la Curie, afin d'étudier comment la Compagnie pourrait faire face au problème des réfugiés, qui est de plus en plus grave à travers le monde. Le 15 octobre, *Nouvelles et Commentaires* a présenté un rapport sur cette rencontre.

Dès le départ je fis comprendre que cette situation présente à la Compagnie un défi que nous ne pouvons ignorer si nous voulons être fidèles aux indications de saint Ignace pour le choix de notre travail apostolique, et aux récents appels de la 31ème et de la 32ème Congrégation Générale. Dans nos Constitutions saint Ignace mentionne certains critères: le bien le plus universel, l'urgence toujours plus grande, la difficulté et la complexité du problème humain en cause, et l'absence d'autres ouvriers pour répondre à ce besoin¹. En vertu de notre idéal de disponibilité et d'universalité, grâce au

¹ *Const.* VII, 2, n. 623.

nombre d'institutions dont nous avons la responsabilité, et à la collaboration active d'un grand nombre de laïcs qui travaillent avec nous, nous sommes particulièrement bien placés pour relever ce défi et rendre les services qui ne sont pas suffisamment assurés par d'autres organisations ou d'autres groupes.

Un autre facteur qui devrait encourager et faciliter notre collaboration tient au fait que ce genre de service requiert des engagements de courte durée, et ne devrait pas désorganiser l'exercice de nos apostolats existants et la vie de nos institutions; ceci, à condition que les services soient bien planifiés et coordonnés. Je dois ajouter que l'aide attendue de nous n'est pas seulement matérielle; la Compagnie est surtout appelée à rendre un service humain, éducatif, spirituel. C'est là un défi exigeant et complexe; et les besoins sont d'une urgence dramatique. Je n'hésite pas à répéter ce que j'ai dit à notre rencontre: « Je considère notre travail auprès des réfugiés comme un nouvel apostolat contemporain pour toute la Compagnie; c'est une oeuvre de grande importance actuellement et pour l'avenir, et peut être pour nous une source d'enrichissement spirituel ».

Lors de la réunion nous avons consacré deux jours à examiner le travail considérable que la Compagnie fait déjà en ce domaine, et à étudier les moyens de l'étendre et de le coordonner davantage. Nous nous sommes demandé ce que la Compagnie peut faire dès maintenant, et ce qu'elle pourrait faire dans l'avenir si le projet devait se développer. Un compte rendu de cette réunion, avec des exemples de ce que les jésuites font déjà pour les réfugiés en différentes parties du monde, est présenté dans le Numéro 19 de *Promotio Iustitiae* (octobre 1980) que vous recevrez bientôt.

A la lumière de cette consultation, et après en avoir discuté avec mes Conseillers Généraux, j'ai décidé d'établir à la Curie un service de coordination de l'aide jésuite aux réfugiés, qui portera le nom de Service jésuite aux Réfugiés (SJR). Pour le moment, le SJR sera une extension du Secrétariat Social et sera confié au Père Michael Campbell-Johnston. Si toutefois le travail venait à augmenter, le SJR pourrait être renforcé, tout d'abord en lui adjoignant des collaborateurs en d'autres parties du monde.

Le but et les objectifs du SJR sont les suivants:

(a) Etablir un réseau de contacts à l'intérieur de la Compagnie, de façon à mieux planifier et coordonner le travail que nous faisons déjà pour les réfugiés;

(b) recueillir des renseignements qui pourraient nous fournir de nouvelles occasions d'aider les réfugiés;

(c) servir de « tableau de distribution » entre les offres d'aide des Provinces et les besoins des agences et organisations internationales;

(d) rendre la Compagnie plus consciente de l'importance de cet apostolat et des différentes formes qu'il peut prendre, dans les pays de premier accueil comme dans les pays d'immigration;

(e) attirer l'attention de la Compagnie plus spécialement sur les groupes ou endroits qui sont peu connus ou reçoivent peu d'aide d'autres sources;

(f) encourager nos publications et nos centres intellectuels à faire des recherches sur les racines du problème des réfugiés, de façon à ce qu'on puisse prendre des mesures préventives.

Ce n'est pas notre intention de faire du SJR une entreprise de grande envergure. Pour s'acquitter des tâches énumérées ci-haut, le Service aux Réfugiés s'efforcera de travailler surtout par l'entremise de jésuites qui sont dans leurs Provinces. C'est la raison pour laquelle je m'adresse à vous, comme Provincial, en annonçant cette nouvelle fonction du Secrétariat Social. Je compte en grande partie sur vous et sur les membres de votre Province pour aider au développement de cet aspect de son travail.

Comme première étape, je me permets de vous demander ce qui suit:

(a) attirer l'attention des membres de votre Province sur le contenu de cette lettre, et les encourager à répondre à ce nouvel appel;

(b) faire connaître au SJR toutes les activités qui sont déjà en cours dans votre Province pour aider les réfugiés, et les possibilités d'expansion de ces activités;

(c) faire connaître au SJR l'aide ou les services que vous en attendez;

(d) désigner, au besoin, un membre de votre Province qui pourrait servir d'agent de liaison avec le SJR.

J'ai confiance que vous recevrez cette lettre et les demandes qu'elle vous présente avec une joyeuse disponibilité. Saint Ignace nous a demandé d'aller n'importe où dans le monde où on a davantage besoin de nous pour un plus grand service de Dieu. On ne saurait facilement concevoir de plus grands besoins spirituels et matériels que ceux d'environ seize millions de réfugiés dispersés à travers le monde aujourd'hui. En ces populations démunies, c'est

Dieu qui nous appelle. Nous devrions considérer comme un privilège le fait de pouvoir les aider; ce qui en retour attirera de grandes bénédictions sur nous et sur notre Compagnie.

Je me recommande à vos prières et saints Sacrifices.

Votre tout dévoué dans le Christ,

PEDRO ARRUPÉ, S.J.
Supérieur Général

En la fête de saint Joseph Pignatelli,
Rome, le 14 novembre 1980.

28.

1 decembris 1980

Documenta annualia expetuntur.

AD OMNES PATRES SOCIOS

REVERENDE IN CHRISTO PATER,

Anno 1981 iamiam appropinquante quaedam documenta annualia, ut mos est, requiro a Patre Socio, quaerens ut ea rite confecta decurrente anno ad Curiam remittantur:

- 1) *Statisticae Personarum* (Practica Quaedam, paradigma 15);
- 2) *Elenchus Dimissorum* (PQ parad. 17).
Horum paradigmatum duo (2) exemplaria tibi mitto; unum statim ineunte anno 1981 Romam remittendum, alterum in vestro archivo servandum.
- 3) *De Libris et Articulis* (PQ parad. 20 et 21). Aliquot folia mitto, quorum nonnulla velis distribuere inter Nostros quos tu nosis plerumque scripta aliqua esse edituros (libros, articulos, versiones ...); Romam remittas quando nonnulla collegeris.
- 4) *Status Temporales* annui Arcarum Provinciarum atque Sump-tuum communium necnon Communitatum atque operum seu institutorum apostolicorum quae sub aspectu temporali maioris sint momenti, et Informationes statisticae; una cum Oeconomi Provinciae animadversionibus (IAT 233-236, 36; paradigma 25-26).